



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 5 janvier 2023

Délibération n° 2023-002

L'an deux mille vingt-trois le cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/12/2022.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - VENANT Frédéric – DARMON Alexandre.

Absents excusés : MM. PIETERS Marc, LAVERGNE Cécile ayant donné pouvoir à BERNARD BARTHE Pierre.

Absent : M. MARINOT Patrice.

Secrétaire de séance : Mme DIERS de LABARRE.

Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées – Commissions

2023-002 Commissions communales – Intégration d'un nouveau membre en commission des finances

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de Madame SEGUINOT Stéphanie qui souhaite siéger au sein de la commission des finances.

Le vote doit avoir lieu à bulletin secret mais le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T.

Les membres présents, par 10 voix Pour,

- Approuve l'intégration de Madame SEGUINOT Stéphanie au sein de la commission des finances.

Publication dématérialisée du 05-01-2023

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230105-2023_002

Reçu le 09-01-2023